



# C.S.M. PLONGÉE



## FICHE D'INSCRIPTION - Mémo - Saison 2024-2025 -

Tous les documents sont disponibles sur notre site internet : [www.csmlplongee.fr](http://www.csmlplongee.fr)

### Le bulletin d'inscription :

à compléter **informatiquement** (une meilleure lecture de notre part évitera les erreurs de transcription) ;  
1 **exemplaire papier** est à remettre (suite à des pertes, nous n'acceptons plus les versions reçues par mél) ;  
**Le dossier doit être remis complet pour considérer une inscription valide.**

### Le Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques (CACI) :

Conformément à la réglementation spécifique à la plongée subaquatique :

- Ⓜ il doit être **renouvelé chaque année**, de date à date au + tard ;
- Ⓜ le formulaire fourni par la FFESSM est **obligatoire pour les enfants de moins de 14 ans** au moment de l'inscription et recommandé pour les +14 ans ;
- Ⓜ seule une **copie est à joindre impérativement au dossier, ce document étant nécessaire à l'établissement de votre licence, même si, pour les anciens, votre certificat est encore valable au moment de la remise de votre dossier.**  
L'original doit être conservé avec vos papiers personnels.

### Cotisation 2024-2025 :

<u>Pour les Monterelais</u>	<u>Pour les non Monterelais</u>
150 € adultes	165 € adultes
110 € conjoints, étudiants et enfants + 12 ans (nés avant le 31/12/2011)	125 € conjoints, étudiants et enfants + de 12 ans (nés avant le 31/12/2011)
95 € enfants - 12 ans (enfants nés après le 01/01/2012)	110 € enfants - 12 ans (nés après le 01/01/2012)

- Ⓜ La totalité du règlement doit être remise avec le dossier, de préférence par chèque. Tarif dégressif pour les familles.
- Ⓜ Vous pouvez établir plusieurs chèques en précisant les périodes, **les remises en banque se faisant par défaut en début de chaque mois.**

### Assurance :

La licence ne couvre pas les frais inhérents à un accident si vous en êtes la victime. Vous devez fournir l'attestation de votre assurance si elle vous couvre sur les **activités subaquatiques**.

Le Cabinet Lafont propose des compléments d'assurance dont le détail est précisé dans la plaquette jointe.

Un règlement, séparé, peut être remis au Secrétariat du CSM Plongée qui se chargera d'en effectuer la souscription au moment de l'établissement de la licence.

### Entraînements :

**Adultes**, de 20h à 21h30, à partir du **lundi 9 septembre 2024** :

La répartition des niveaux et activités par créneau se fera fin septembre/début octobre.

Bien entendu, vous pouvez toujours choisir le ou les créneaux auxquels vous souhaitez/pouvez venir, chaque activité ayant 2 créneaux possibles.

**Jeunes**, de 10h30 à 12h, à partir du **samedi 14 septembre 2024**.

Il est recommandé d'arriver à la piscine à partir de 10h15.

**Pour toute difficulté, n'hésitez pas à nous contacter :**

- lors des séances d'entraînement,
- par mél à [secretariat@csmlplongee.fr](mailto:secretariat@csmlplongee.fr)